

BSV n° 12 - 18 juin 2019

## A RETENIR CETTE SEMAINE

**Mildiou** : Nouvelles taches fraîches visibles au vignoble, principalement dans les secteurs fortement arrosés début juin \_\_\_\_\_ p 2

**Oïdium** : Proportion de parcelles avec symptômes sur feuilles en progression. Risque épidémique fort \_\_\_\_\_ p 2

**Note nationale « abeilles »** : Consultable sur le site DRAAF et chambre d'agriculture \_\_\_\_\_ p 3

## STADES PHENOLOGIQUES



Floraison en cours

La floraison a débuté dans la plupart des parcelles. Elle est déjà bien avancée en secteurs précoces.

Vu les températures actuelles estivales, elle devrait se dérouler rapidement et s'achever d'ici la fin de la semaine.

Chardonnay et Pinot noir : stade 19 « début de la floraison » à stade 23 « pleine fleur ». Stade 25 « fin fleur, 80 % des capuchons tombés » dans les parcelles les plus précoces.

Meunier : stade 19 à stade 21 « 25 % des capuchons tombés ».

La vigne a toujours un peu de retard par rapport à la moyenne décennale. Ce lui-ci est estimé à 4-5 jours environ.

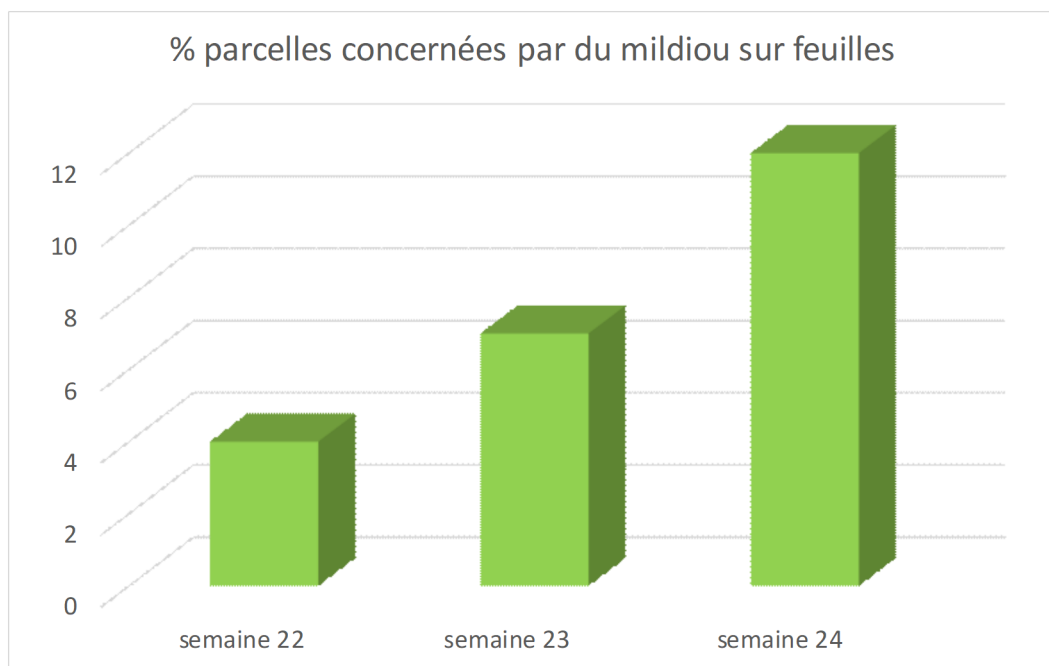
*Le réseau Vigne AOC Champagne compte 148 parcelles observées cette semaine.*

## MILDIU

### 1.1 Situation

De nouvelles taches fraîches sont signalées en ce début de semaine. Elles sont plus fréquentes dans le vignoble axonais et marnais. Elles sont liées aux pluies tombées durant les dix premiers jours du mois de juin, et plus particulièrement aux orages des 4 et 5 juin. La fréquence de ces taches semble bien corrélée à la pluviométrie du début du mois.

Concernant les pluies de la semaine dernière (10 au 14 juin), d'après les abaques, les symptômes liés à ces contaminations sont attendus à partir du milieu de cette semaine (18-19 juin).



Au niveau des parcelles du réseau SBT, 12 % des parcelles sont actuellement concernées par la présence de mildiou sur feuilles (contre 7 % la semaine dernière). Il s'agit encore majoritairement de taches éparses, mais désormais des foyers plus importants sont observés.

### 1.2 Analyse du risque

Les conditions météo actuelles entretiennent le risque épidémique élevé (températures clémentes, succession d'épisodes pluvieux). Des risques orageux sont annoncés à partir de mercredi. De plus, la période de floraison de la vigne est une période de grande sensibilité de la plante.

Surveillez la météo.

La maîtrise du risque mildiou passe par une bonne prévention des prochaines contaminations.

Les éléments à prendre en compte pour gérer le risque mildiou sont les cumuls d'eau, l'état sanitaire de la parcelle et les prévisions de pluie.

## OÏDIUM

### 1.1 Situation

La surveillance oïdium sur feuilles se poursuit sur les différents réseaux, sur tous les cépages, jusqu'à la nouaison. Ensuite, les observations sur grappes prendront le relais.

Les données obtenues servent à élaborer un indicateur permettant d'évaluer le risque épidémique à la floraison : il place pour l'instant 2019 au niveau de 2012 et 2015, parmi les années à risque élevé.

Sur les parcelles du réseau SBT, un peu plus de 26 % des chardonnay sont actuellement concernés (contre 21 % la semaine dernière). La fréquence de symptômes est aussi en légère progression, avec 4 à 56 % de feuilles avec présence d'oïdium.

### 1.2 Analyse du risque

Les inflorescences sont toujours dans une période de grande sensibilité, jusqu'à la nouaison.

Risque épidémique élevé.

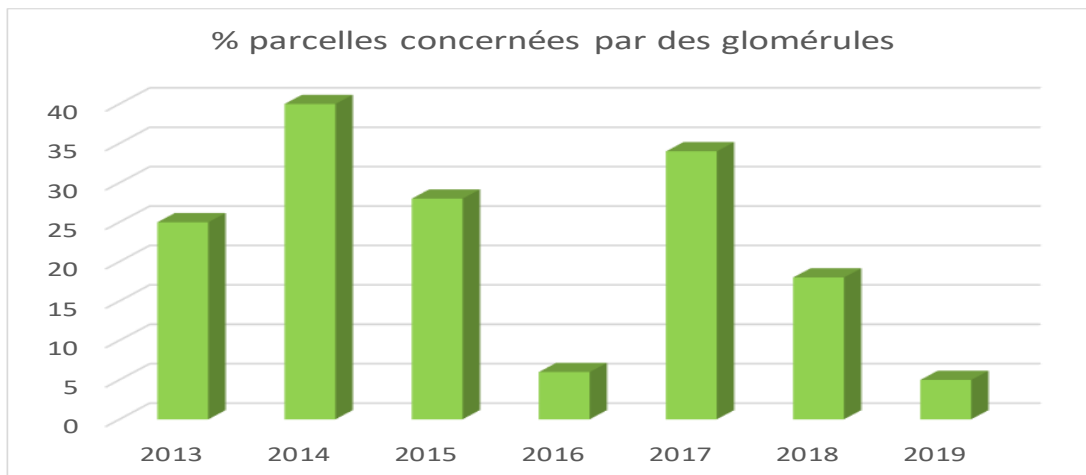
Surveillez vos parcelles (25 feuilles, face inférieure).

Soyez vigilants, notamment dans les parcelles présentant déjà des symptômes sur feuilles, ainsi que dans les parcelles à antériorité d'attaque sur grappes.

## TORDEUSES DE LA GRAPPE

### 1.1 Situation

En 1<sup>ère</sup> génération, un peu plus de 5 % des parcelles du réseau SBT ont été concernées par la présence de glomérules, majoritairement en zones non confusées. L'année 2019 se situe donc parmi les années à pression G1 faible.



Le réseau de piégeage pour le suivi des tordeuses de la 2<sup>ème</sup> génération est opérationnel. Une surveillance spécifique sera en place sur les différents réseaux pour repérer les premiers œufs, dès que le vol aura débuté.

### 1.2 Analyse du risque

Aucun risque G2 pour l'instant.

## BOTRYTIS

La pourriture grise est une maladie dont l'épidémiologie est extrêmement complexe. Le risque s'apprécie à la parcelle. Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant ...) permettent de la réduire et peuvent suffire dans les parcelles peu ou pas sensibles.

Pour plus de précisions, se reporter à la note technique commune 2019 consultable sur les sites Internet de la DRAAF Grand Est et de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est.

## NOTE NATIONALE « ABEILLES »



**Les abeilles butinent, protégeons les !**  
**Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**



1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".
3. Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Pour plus d'informations : [http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note\\_nationale\\_abeilles\\_et\\_pollinisateurs\\_cle4f1286.pdf](http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_cle4f1286.pdf)

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de  
la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE  
RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST  
SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES  
PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU VIGNE

Acolyance - Champagne Charles Collin - Champagne Chassenay d'Arce - Champagne  
Veuve Clicquot Ponsardin - Champagne Vranken Pommery - Comité Champagne - Compas  
- CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'Agric-  
ulture de la Marne - Magister - Novagrain - Ets Ritard - Soufflet Vigne - Stahl - Union  
Auboise - Union Champagne - Viti-Concept - Vinelyss.

**Rédaction :** Comité Champagne.

Relecture assurée par les Partenaires du Réseau.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

**Crédit photo :** Comité Champagne, Visualhunt, DRAAF (SRAL).

**Animation du réseau Vigne :** Alexandra BONOMELLI - Comité Champagne. Tél. : 03 26 51 50 62 -  
courriel : alexandra.bonomelli@civc.fr

**Coordination et renseignements :** Karim BENREDJEM - Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.  
Tél : 03 26 65 18 52 - courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez vous ici**  
[http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/  
abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/](http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/)

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère chargé de l'Environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.

